Méthode d'évaluation de l'intensité de l'effet environnemental – Climat sonore

## Annexe I-1 - Méthode d'évaluation de l'intensité de l'effet environnemental – Climat sonore

La description générale de la méthodologie, suivie lors de l'évaluation de l'effet environnemental du projet, est décrite au chapitre 5 du volume 1 de ce tome.

Cette approche repose, en premier lieu, sur la détermination de **l'intensité** des effets appréhendés qui peut être faible, moyenne, forte ou très forte. Par la suite, **l'étendue** et la **durée** sont considérées pour en venir à un indicateur synthèse, **l'importance de l'effet environnemental**.

En ce qui a trait à la composante bruit, la détermination de l'intensité de l'effet environnemental a été basée principalement sur la norme ISO 1996-1 [1].

«Pour être utile, toute méthode de description, de mesurage et d'évaluation du bruit de l'environnement doit être liée, de quelque manière que ce soit, à ce qui est connu de la réaction humaine par rapport au bruit»<sup>1</sup>.

Plusieurs recherches ont établi des relations dose-effet associées au bruit (niveau de bruit vs réaction dans la population). Une des premières relations proposées est celle de Schultz en 1978<sup>[2]</sup>, basée sur des bruits reliés aux transports. D'autres relations ont aussi été proposées par la suite <sup>[3,4]</sup>; en moyenne, «*elles coïncident virtuellement avec la courbe de Schultz*».

«Par mesure de simplicité et en raison de sa signification historique, la courbe de Schultz est considérée comme la courbe à utiliser pour définir le pourcentage de la population fortement gênée par le bruit dû à la circulation routière comme une fonction du niveau acoustique jour/nuit (L<sub>Adn</sub>, en dB)».

«Cette relation dose-effet peut être utilisée pour évaluer la réponse de la collectivité à la gêne causée par d'autres sources si les termes correctifs suggérés ont été appliqués.»

En tenant compte de ce qui précède, il est possible de déterminer le pourcentage de la population fortement gênée par le bruit avec la courbe de Schultz, à partir des résultats de mesures et de prévisions de bruit du projet, auxquels a été appliqué un ou plusieurs termes correctifs.

\_

Les éléments apparaissant entre guillemets sont des extraits de la norme ISO-1996-1.

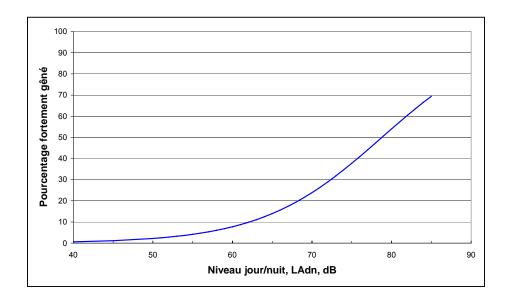


Figure 1: Relation dose-effet de Shultz

Pour évaluer l'intensité de l'effet du projet sur le climat sonore, en des termes qualitatifs (i.e. faible, moyenne, forte ou très forte), la méthodologie du département des Transports des États-Unis<sup>[5]</sup> a été utilisée. Certains critères, sur lesquels se sont appuyés cette méthode, se retrouvent par ailleurs dans des publications internationales<sup>[6]</sup> et nationales<sup>[7,8]</sup>. Essentiellement, l'intensité est déterminée par l'ampleur du changement dans le pourcentage de la population fortement perturbée par le bruit apporté par le projet (approche relative), ainsi que par des niveaux sonores cibles (approche absolue).

Intensité de l'effet environnemental – climat sonore

Qualification de l'intensité de l'effet environnemental	Changement dans le % de la population fortement gênée par le bruit causé par le projet (climat projeté vs climat initial)		Niveaux sonores cibles, climat sonore projeté	
faible	2,0 % et moins	ou	L <sub>Adn</sub> ≤ 55 dB	
moyen	2,1 à 6,2 %	et	L <sub>Adn</sub> > 55 dB	
fort	6,3 à 13,9 %	et	L <sub>Adn</sub> > 55 dB	
très fort	14 % et plus	ou	L <sub>Adn</sub> ≥ 75 dB	

Par la suite, l'étendue et la durée sont considérées pour obtenir l'importance de l'effet sur le climat sonore.

## **RÉFÉRENCES**

- [1] ISO-1996-1, Acoustique Description, mesurage et évaluation du bruit de l'environnement, Partie 1, Grandeurs fondamentales et méthodes d'évaluation, 2003.
- [2] SCHULTZ T.J., <u>Synthesis of social surveys on noise annoyance</u>, J. Acoust. Soc. Am., 64(2), 1978, pp. 337-405.
- [3] FINEGOLD S.F., HARRIS C.S. et VON GIERKE H.E., <u>Community annoyance and sleep</u> disturbance: Updated criteria for assessing the impacts of general transportation noise on people, Noise Control Eng. J., 42(1), 1994, pp. 25-30.
- [4] MIEDA H.M.E. et VOS H., <u>Exposure-response relationships for transportation noise</u>, J. Acoust. Soc. Am., 104(6), 1998, pp. 3432-3445.
- [5] HARRIS MILLER MILLER & HANSON, <u>Transit Noise and Vibration Impact Assessment</u>, April 1995, Report DOT-T-95-16.
- [6] WORLD HEALTH ORGANIZATION, Guidelines for Community Noise, 1999
- [7] SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUE ET DE LOGEMENT, <u>Le bruit du trafic routier et ferroviaire</u>, 1981.
- [8] Comité consultatif fédéral provincial de l'hygiène du milieu et du travail Lignes directrices nationales visant la limitation du bruit extérieur Méthodes et concepts relatifs à l'élaboration de règlements en matière de bruit extérieur pour le Canada, mars 1989.